

PLU

Plan Local d'Urbanisme

VAL-CENIS BRAMANS
 DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.3 Vallée

Echelle: 1/2500
DOSSIER D'APPROBATION

Projet arrêté par le conseil municipal le 29 janvier 2020 Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 04 mai 2021

LEGENDE

Remarque: tous les projets nécessitant une alimentation en eau potable et desservis par le réseau communal sont limités tant que l'adéquation ressource - besoin en eau potable n'est pas démontrée (R.151-34 du c.urb.)

- U ZONES URBAINES**
- Ua Secteur urbanisé ancien dense
 - Uc Secteur urbanisé récent moins dense
 - Ucc Secteur des chalets dits "Chaloin" (lotissement de Sérénaz)
 - Ue Secteur urbanisé réservé aux activités économiques
 - Uh Secteur urbanisé destiné à des hébergements hôteliers et touristiques
 - Up Secteur d'intérêt patrimonial - ensemble paroissial

- AU ZONES A URBANISER**
- 2AU Secteur insuffisamment équipé - à urbaniser suite à confortement ou réalisation des équipements et évolution du PLU; destination principale future: habitat
 - 2AUe Secteur insuffisamment équipé - à urbaniser suite à confortement ou réalisation des équipements et évolution du PLU; destination principale future: activités économiques

- A ZONES AGRICOLES**
- Aa Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage dans les alpages
 - Ab Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place
 - Am Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités maraîchères peuvent trouver place
 - As Secteur destiné au stockage de matériaux
 - Av Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage en vallée

- N ZONES NATURELLES**
- N Secteur naturel
 - Nca/Nca1 Secteur destiné au camping
 - Nce Secteur destiné aux activités de centre équestre
 - Nep Secteur destiné à des équipements publics
 - NL/NL1 Secteur naturel à destination de loisirs
 - Np Secteur destiné à des stationnements
 - Npc Secteur destiné à des stationnements couverts
 - Npd Secteur destiné à des stationnements et dépôts
 - Nj Secteur de jardins potagers

- INDICES ET SECTEURS**
- F Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque
 - C Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive
 - D Bâtiment pouvant changer de destination
 - P Bâtiment ou construction présentant un intérêt patrimonial (ex: four, chapelle, église, oratoire, ...)
 - R0 Refuge
 - Orange Secteur concerné par les Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Orange clair Secteur concerné par les objectifs de mixité sociale (L.151-15 et R.151-38 3° du c.urb.) et fonctionnelle (L.151-16 et R.151-37 1° du c.urb.)
 - Rose Périimètre d'étude du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), dont secteurs concernés par des risques
 - Rose clair Périimètre d'étude du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), dont secteurs concernés par des risques
 - Vert clair Secteur aménagé en vue de la pratique du ski nordique ou destiné aux loisirs hivernaux (L.151-38 et R.151-48 du c.urb.)

- ESPACES OU SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE**
- Vert clair Corridors biologiques
 - Vert foncé Zones humides et leur espace de fonctionnalité
 - Vert très foncé Zones Natura 2000
 - Orange clair Arrêté de Protection de Biotope (APPB Montcenis et Vallon de Savoie)
 - Vert très foncé Élément de paysage et de biodiversité à préserver (L.151-23 c.urb.)

EMPLACEMENTS RESERVES ET TRACES DE PRINCIPE

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Stationnement	Commune	137 m²
2	Parking (plan d'eau)	Commune	752 m²
3	Parking (arrière du Verney)	Commune	821 m²
a	Tracé d'un chemin piétonnier (1,50 m) à créer		
b	Tracé d'une voie de désenclavement (4,00 m) à créer		
c	Tracé d'un accès pour une extension éventuelle future de la zone Ab (4 m), à créer		
d	Tracé de la future voie verte Aiton - Bonneval, à conserver		

DIVERS

- Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)
- ⊗ Bâtiments inexistant (à titre indicatif)

